

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les affaires de Chine

En déclarant au ministre de Chine à Paris qu'il le rendrait responsable ainsi que les chefs du gouvernement chinois de tout attentat commis contre la personne de notre consul général au Yunnan, M. François, — dont la situation a inspiré et inspire encore de sérieuses inquiétudes, — le ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, a tenu le langage que commandaient les circonstances.

La France ne serait plus digne de son passé, de son histoire, du rang qui reste le sien en Europe, si elle n'était prête à châtier rigoureusement toute violence contre un de ses représentants à l'étranger, toute atteinte contre le droit des gens.

Nous ne saurions donc trop hautement approuver la décision relative à l'envoi de navires de guerre destinés à renforcer notre escadre en Extrême-Orient.

Le pavillon national est en de bonnes mains, qui sauront le faire flotter haut et ferme partout où il sera besoin. C'est envers la France le premier devoir du gouvernement de la République.

Sur ce point primordial l'opinion est unanime, et l'escadre française, on en peut être assuré, sera à la hauteur de sa tâche, demain comme hier.

Mais ce n'est là que la première des deux questions qui se posent ou, pour mieux dire, celle-là ne fait pas question. Il en est une autre beaucoup plus délicate, beaucoup plus grave. Nous voulons parler de l'attitude qui sera celle de la France dans la suite des affaires de Chine.

Ce qui vient de se passer n'est, si pénible qu'il soit, qu'un incident, et c'est à une série d'incidents ou même d'événements qu'il faut s'attendre, dans l'immense et populeuse contrée qui a vécu si longtemps, d'une vie fermée, derrière la légendaire muraille qui la cachait au reste du monde.

Le jour est arrivé, que prévoyait naguère un très distingué diplomate lorsque, parlant du nouvel *homme malade*, autrement grand que l'autre, que l'Europe a maintenant sur les bras, il disait que, pour avoir le droit de se proclamer une grande puissance, dans les années qui vont venir, il serait indispensable d'être en possession du droit de s'occuper des affaires de la Chine, comme il l'était naguère, pour prendre le même titre, d'avoir celui de s'occuper des affaires de Turquie.

Rien n'est plus exact, croyons-nous.

La France ne saurait donc se désintéresser dans ces affaires de Chine, qui dès à présent nous apparaissent si grosses d'imprévu et de complication de toute nature. A cet égard le premier point sera de savoir ce que l'on veut et où l'on va.

Il serait puéril de le dissimuler, il y a là un engrenage plein de dangers. S'il est vrai que « gouverner soit prévoir », c'est en une telle circonstance surtout qu'il faut envisager l'avenir avec toutes ses éventualités, toutes ses conséquences.

Quelles que soient les ressources de la France, elles sont loin d'être illimitées, et sur de si nombreux points du monde, notre pays en a fait, au cours de ces dernières années un tel usage, pour ne pas dire un

tel abus, que l'heure est venue de faire attention et de prendre garde. Il ne s'agit pas de se jeter, plus ou moins inconsidérément, dans une aussi grosse affaire.

N'oublions pas que nous avons besoin de nos forces et de notre argent pour faire face aux charges qui pèsent sur nous à Madagascar, au Tonkin, en Algérie, en Tunisie, au Soudan et ailleurs.

Souvenons-nous du vieux mais toujours vrai proverbe : « *qui trop embrasse mal étreint* ». Nous avons beaucoup embrassé, sinon trop. Tâchons d'êtreindre un peu davantage.

Vengeons notre honneur, ne laissons porter aucune atteinte au drapeau national personnifié à l'étranger par nos représentants, tâchons de profiter des circonstances pour nous assurer si cela est possible, et forcément ce le sera, de nouveaux avantages commerciaux et industriels dans le Céleste Empire. Mais que notre action reste prévoyante et limitée ; et ne nous lançons pas, au profit des autres, dans une entreprise dont nous aurions, à courte échéance, à solder les frais, fort lourds, en hommes et en argent. Sous prétexte d'enrichir notre chère patrie, ne l'épuisons pas en de nouvelles guerres aussi lointaines que coûteuses.

A. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 Juin 1906

M. Maurice Faure, vice-président, préside. M. Deschanel est à l'Académie.

M. Georges Berry propose une motion tendant à interdire aux députés en exercice de se présenter dans une autre circonscription sans avoir donné au préalable leur démission de la circonscription qu'ils représentent : il réclame l'urgence.

M. Bérard combat l'urgence qui est une question personnelle, contre M. Baudin dont l'élection à Belley, doit avoir le 10 juillet.

M. Berry retire sa proposition. Le projet réglant le budget de 1901 est adopté par 392 voix contre 23.

M. Chevillon adresse au ministre des affaires étrangères une question au sujet des affaires de Chine.

M. Delcassé répond que rien ne motive les nouvelles alarmantes que l'on sème depuis quelques jours.

La France assurera à Pékin la sécurité de ses nationaux.

La discussion des projets de la défense nationale est reprise.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion, MM. Isnard, de Moutebello, Pelletan, de Mahy, l'amiral Rieunier, Millevoje.

M. Pelletan réclame un supplément de 6 millions pour la Corse ; cet amendement est adopté par 261 voix contre 254.

La 2^e partie de l'amendement Pelletan soit 10 millions pour l'Algérie, est adoptée par 318 voix contre 204.

M. Lasies insiste pour que vendredi on s'occupe de l'interpellation Vigné d'Octon comme le porte l'ordre du jour.

Le maintien de l'ordre du jour est voté par 346 voix contre 204.

L'ajournement de l'interpellation de M. Vigné d'Octon est prononcé.

Une interpellation de M. Lasies au sujet de Voulet-Chanois est renvoyée à un mois par 299 voix contre 233, et la séance est levée.

Séance du 22 juin 1906

M. Guillemet aborde la discussion de l'interpellation sur le décret du 13 février 1906, relatif aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways.

Il dépose un ordre du jour motivé tendant à laisser aux conseils généraux le soin d'assurer le contrôle des chemins de fer d'intérêt local.

Cet ordre du jour est accepté.

M. Mirman interpelle sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre

un terme aux abus qui se commettent dans les ventes publiques de laine peignée à Roubaix.

M. Mothe soutient la proposition Mirman.

La discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Une interpellation de M. Berthelot, sur la situation en Tunisie, résultant des dissentiments entre la population française et le résident général, est fixée au 6 juillet.

Le règlement de l'ordre du jour donne encore lieu à un assez long débat. MM. Augé et Lafferre interviennent notamment pour demander que, contrairement à une proposition de M. Bertrand, la loi contre les courses de taureaux ne vienne pas avant la loi sur les boissons.

Mais, finalement, la Chambre, à la demande de M. Louis Ricard, décide tout simplement de maintenir l'ordre du jour tel qu'il est établi.

La séance est levée.

Sénat

Séance du 21 Juin 1906

M. le président annonce la mort de M. Constant, sénateur de la Haute-Vienne.

Il fait l'éloge du défunt.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de régler et d'unifier la situation des personnels militaires désignés ci-après : 1^o Archivistes des bureaux d'état-major ; 2^o gardes d'artillerie ; 3^o adjoints du génie ; 4^o officiers d'administration des divers services.

Combattu par le général Billot, le projet est adopté.

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur la presse.

M. Tillaye est favorable au projet, qui fera cesser, dit-il, la campagne d'outrages dirigée contre le président de la République.

M. Roubaud présente un amendement en ce qui concerne les injures adressées au président de la République et celles qui visent les armées de terre et de mer.

Cet amendement est combattu par la gauche et M. Monis, garde des sceaux.

Le paragraphe relatif au président de la République est adopté par 211 voix contre 41.

M. de Chamillard dépose un amendement tendant à ce que la loi n'aura pas d'effet rétroactif. — Adopté.

L'autre disposition relative à l'action civile à exercer en dehors de celle devant le jury est adoptée par 201 voix contre 72.

Après le vote de quelques projets d'intérêts locaux, la séance est levée.

EN CHINE

La Guerre aux Etrangers

Les Agences publient la dépêche suivante datée de Shanghai, 20 juin :

« Dans toute l'étendue de l'Empire, les mandarins ont l'intention de prendre et de tuer tous les Européens. Ils sont fatigués de massacrer les missionnaires et font tous leurs efforts pour exiler les populations à se défaire des étrangers. »

Un Télégramme de M. François

Le consul de France à Mong-Tse, a reçu de M. François un télégramme daté de Yunnan-Fou, le 15 juin. Ce télégramme est ainsi conçu :

« Attaqué le 10, à la sortie de Yunnan-Fou, nous avons été forcés de rentrer dans la ville. Tous nos bagages ont été pillés. Les établissements des missions et du chemin de fer ont été incendiés, excepté ma demeure, où j'ai rassemblé nos nationaux et où nous avons tenu avec nos fusils.

• An bout de quarante-huit heures, les mandarins ont enfin pris des mesures. Je les ai mis en demeure de nous conduire à la frontière, et j'attends qu'ils répondent des routes.

• Il y a urgence que le gouvernement exige impérieusement notre sortie, car nous sommes prisonniers ; mais il faut que l'Indo-Chine ne fasse pas franchir la frontière à ses troupes.

» Actuellement, tous les français sont saufs. »

Le vice-amiral à Mong-Tse ajoute que la situation à Mong-Tse est toujours précaire et qu'il y a de fréquentes alarmes, mais jusqu'ici, aucun événement grave.

Le dernier télégramme de M. François était du 14.

En outre, on télégraphie que le prince Tuan a brûlé le palais impérial, a assassiné l'impératrice et l'empereur, et s'est ensuite suicidé.

Une dépêche de la dernière heure, annonce que les ministres étrangers à Pékin ont été assassinés et que l'amiral anglais Seymour est mort.

Les puissances européennes font des préparatifs d'armements pour soumettre les Boxers.

INFORMATIONS

L'article 7

On sait que la Chambre a renvoyé à la commission des associations l'examen de la proposition de M. Rabier et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de mettre en vigueur les dispositions de l'article 7, interdisant aux congrégations non autorisées le droit d'enseigner. La commission des associations a convoqué le président du conseil pour lui demander l'avis du gouvernement sur cette proposition. M. Waldeck-Rousseau a déclaré que le cabinet ne faisait aucune opposition à l'incorporation de cette proposition dans le projet qu'il a présenté et qui tend à réglementer le régime des associations, mais il estime qu'il ne faut pas faire voter cette proposition isolément. Ou ne pourrait recourir à cette dernière solution qu'à titre subsidiaire, si le projet n'était pas accepté par le Parlement.

Suivant l'avis exprimé par le président du conseil, la commission des associations a décidé d'incorporer la proposition Rabier dans le projet du gouvernement sur les associations.

La commission a décidé d'ajouter un paragraphe ainsi conçu à l'article 12 du projet du gouvernement :

« Aucun des membres ayant fait partie d'une association dissoute ne pourra enseigner sous peine de fermeture de l'établissement où il enseignera. »

Les Assomptionnistes

La chambre des saisies immobilières a renvoyé à un mois l'examen d'une demande des Pères assomptionnistes tendant à l'annulation d'une saisie pratiquée par l'enregistrement pour le paiement de différentes sommes (23,000 fr. environ) dues par les Pères à l'Etat, en vertu du droit d'accroissement.

Il s'agit, dans l'espèce, de la saisie de l'immeuble situé à Paris rue François 1^{er} et occupé par les Pères assomptionnistes.

Mort de M. de Mouraviëff

Le comte Mouraviëff, ministre des affaires étrangères est mort subitement jeudi matin.

Le comte de Mouraviëff est mort sans souffrances au moment où il paraissait être en parfaite santé. Il venait de prendre son café et de commander son dîner, comme il le faisait habituellement, avant de se mettre au travail. La mort est due à une hémorragie cérébrale.

La mort du comte de Mouraviëff a produit une vive sensation dans les milieux di-

plomatiques ; c'était un grand ami de la France.

C'est à lui qu'est due, l'organisation de la conférence de la Haye.

La disparition du comte Mouravieff est une perte très regrettable pour la Russie.

**Tirages d'Obligations
Communales 1892**

Paris, 22 juin. — Le numéro 178,644 gagne 100,000 fr.

Le numéro 428,707 gagne 30,000 fr.

Les numéros 221,079 et 185,721 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 150,574, 176,356, 464,879, 375,646 gagnent chacun 5,000 francs.

Trente numéros sont remboursables à 1,000 fr.

Foncières 1895

Le numéro 74,636 gagne 100,000 fr.

Le numéro 112,422 gagne 25,000 fr.

Le numéro 235,513 gagne 10,000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 439,862, 213,223 398,254.

Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos Sénateurs

Dans le scrutin sur l'ensemble de l'article unique de la proposition de M. Joseph Fabre et de plusieurs des ses collègues, les voix de nos sénateurs se sont réparties de la façon suivante :

Pour : MM. Delport et Pauliae.

Contre : M. de Verninac.

Le Sénat a adopté le projet de loi contre la presse.

Puissent les républicains ne pas regretter plus tard leur vote de vendredi.

CAHORS

Société de Pisciculture du Lot

On nous communique la note suivante :

Hier soir, à l'Hôtel de Ville, les membres de la Société de pisciculture du Lot ont tenu une assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Combarieu.

Un grand nombre de sociétaires assistaient à cette réunion motivée par une note publiée dans la plupart des journaux de Cahors et dans laquelle il était question de la dissolution de la société. Cette dissolution, disait la note, était provoquée par le peu de bienveillance de l'administration qui aurait, cette année, supprimé la tolérance de la pêche à la ligne, flottante, pendant la période d'interdiction, alors que cette tolérance aurait été maintenue, dans les villes voisines.

Le Président demande si l'auteur ou les auteurs de la note publiée étaient présents à la réunion. Personne n'ayant répondu, le président a fait remarquer combien il serait regrettable, dans l'intérêt même des pêcheurs à la ligne, de dissoudre la société et d'obéir à quelques mécontents qui n'osaient pas se faire connaître et qui, sans doute, n'appartenaient même pas à l'association.

La question de dissolution mise aux voix a été rejetée à l'unanimité et tous les sociétaires présents ont manifesté leur étonnement de voir qu'une personne quelconque (sic) se soit permise, sans mandat aucun, de publier une information inexacte et de nature à compromettre l'existence d'une société.

Cette conclusion ne peut être qu'à l'adresse du *Journal du Lot* qui, le premier, a publié la note incriminée.

On nous permettra de regretter la rédaction... peu aimable de cette réflexion, car notre bonne foi avait été surprise.

C'est là tout ce qu'on peut nous reprocher et nous n'avons jamais eu l'intention de nuire, d'une manière quelconque, à la société ; personne ne peut en douter.

Les pêcheurs à la ligne ont vraiment parfois,.... le sang un peu chaud !

Protestation

La protestation suivante, est adressée par les ouvrières de l'atelier Suberville aux pouvoirs publics :

Nous soussignés, habitants de la ville de Cahors,

Déclarons que les ateliers de M. Suberville, chiffonnier en gros, sont aussi bien tenus que ceux de ses autres confrères situés même quartier ; qu'ils ne nous occasionnent aucune incommodité ; que nous avons vu avec la plus vive affliction la mesure violente et exclusive prise contre ce vieillard honorable et considéré ;

Que nous avons vu avec regret persécuter et entraver une des industries les plus utiles pour notre ville ; mettre ainsi l'industriel dans l'impossibilité de continuer un commerce légal et protégé dans toutes les autres villes de France, priver de travail et plonger dans la misère les ouvrières, déjà très pauvres, occupées depuis de longues années dans cet établissement.

Cette pétition se couvre de très nombreuses signatures.

En vérité, on ne peut que trouver extraordinaire que seul sur trois, M. Suberville soit la victime d'une mesure qui paraît arbitraire.

C'est dire que nous approuvons cette protestation, qui nous l'espérons sera bien accueillie par les pouvoirs publics auxquels elle est adressée.

Correspondance

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

En réponse à l'article paru dans votre journal d'hier jeudi 21 juin, intitulé (Correspondance) je dirai simplement ceci :

Que celui qui demande ces renseignements, veuille bien mettre sa signature au bas de sa lettre, je verrai alors ce que j'ai à faire.

Veillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération.

CAGNAC

Conseiller municipal.

FÊTE DE BIENFAISANCE

AVEC LE GRACIEUX CONCOURS

DE LA MUSIQUE MILITAIRE

M. Pilo, directeur de la troupe de théâtre, donnera, comme nous l'avons annoncé, une représentation de gala, dont les pauvres auront leur part, demain dimanche, sur les Allées Fénélon.

Dans la journée, à 2 h. 1/2

MATINÉE

Avec le concours de Mlle Martinon, M. Fonquerie, M. Albert, Mlle Rozieri, de clowns-musicaux, et de l'Avenir Cadurcien.

Prix d'entrée 50 centimes, militaires, 40.

Le soir, à 8 h. 1/2

FÊTE DE NUIT

Avec le concours des mêmes artistes et l'excellente musique du 7^e de ligne : grand concert en 2 parties. Kermesse, guignol, tir, tourniquet, bataille de confettis, bal de nuit avec orchestre.

Entrée : 50 centimes, militaires 40.

Nous engageons vivement les cadurciens à se rendre à cette fête, qui promet d'être très brillante ; de nombreux et excellents artistes se feront entendre, et certes si le spectacle, depuis quelque temps, n'est pas nouveau, il sera l'un des meilleurs que nous ayons eus.

C'est pourquoi, qu'on nous permette de trouver inexplicable l'opposition que certains ont manifesté contre cette soirée, qui sera pour les cadurciens une de ces distractions dont ils sont trop privés.

Malgré tout, nous avons l'espoir que la fête de demain réussira, que l'excellente troupe de M. Pilo remportera un grand succès et qu'une foule nombreuse se rendra sur les Allées Fénélon, pour passer une agréable soirée.

Chemin de fer d'Orléans

Le service d'été que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion :

Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors à 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.

Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.

Les voyageurs de 2^e et 3^e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 5 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55. du matin.

Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, à 7 h. 32 soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.

Le train omnibus qui partait de Périgueux à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et cor-

respond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.

Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.

En vue de faciliter la visite de l'Exposition Universelle de 1900, la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que les billets d'aller et retour ordinaires délivrés pour Paris, de toute gare ou station du réseau située à 100 kilomètres au moins de la gare de Paris-Austerlitz, auront leur durée de validité doublée.

Cette validité exceptionnelle pourra être prolongée dans les conditions ci-après :

Pour les billets valables :
6 ou 8 jours, faculté de prolongation de 2 fois 2 jours.

10 ou 12 jours, faculté de prolongation de 2 fois 3 jours.

14 ou 16 jours, faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.

18 ou 20 jours, faculté de prolongation de 2 fois 5 jours.

moyennant paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Tribunal Correctionnel

Audience du 21 juin 1900

Joseph Devier, âgé de 27 ans, maçon à Montcuq, est condamné à 16 fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger, pour vol de 90 mètres de fil de fer galvanisé, au préjudice de M. François Bouchet.

Cyprien Amalric, 17 ans, né à Cieurac, et Edouard Payralade, 14 ans, né à Maxou, tous deux domestiques à St-Paul-Labouffie, accusés de vol d'un pistolet, de deux poires à poudre et d'un appeau, le tout estimé 100 fr., sont condamnés à deux jours de prison chacun, avec bénéfice de la loi sur le surcis des peines.

Jean-Baptiste Besse, 47 ans, cultivateur à Bach, commune de Cahors, est condamné à huit jours de prison, avec application de la loi Bérenger, pour vol de deux poules.

Calixte Rossignol, 30 ans, laitier à Cahors, est condamné à quinze jours de prison, avec application de la loi de surcis des peines, pour avoir, dans la nuit du 7 au 8 juin maltraité sa femme.

Un disciple de St-Hubert est condamné à 50 fr. d'amende, avec la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu, pour avoir chassé en temps prohibé.

Le tribunal a prononcé ensuite quatre condamnations, pour des délits de pêche, à des amendes variant de 5 à 25 fr.

René Monnereau, 27 ans, né à Luçon (Vendée), détenu à la maison d'arrêt de Cahors où il purge une condamnation de six mois prononcée par le tribunal de Cahors en décembre 1899 pour chantage et vagabondage, comparait aujourd'hui de nouveau devant le tribunal sous la même inculpation de chantage.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 95

**LES
CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

XX

VIA CRUCIS

Vous, ou plutôt votre orgueil qui a été le mauvais génie de votre vie vous perd. Trop tard ! Fussiez-vous au pied de l'autel qu'il ne serait pas trop tard. Mieux vaut vous soumettre à une humiliation et vous arrêter maintenant que vous rendre vous et cet homme malheureux pour toute la vie. Jamais vous ne serez heureuse comme femme de Sir Ronald Keith ; il ne sera jamais heureux comme votre mari. Je sais quels efforts vous faites pour arriver à vous tromper ; je sais que vous vous efforcez de vous persuader que vous l'aimerez et que vous finirez par être heureux ensemble. Ne continuez pas un tel rêve plus longtemps, ne vous laissez pas conduire par votre orgueil et votre aveuglement.

— Orgueil et aveuglement répéta-t-elle avec indignation.

— Oui, et je le dis encore. Si vos lèvres refusent de reconnaître la vérité de ce que j'avance, votre cœur et votre conscience le reconnaissent. Si votre père n'avait été décidé

à épouser Grâce Danton, eussiez-vous jamais accepté Sir Ronald ?

La rougeur subite qui lui monta au visage répondit pour elle. Ses yeux restaient fixes et désespérés devant elle.

— Vous savez bien que non, mais votre père va épouser la meilleure et la plus estimable des femmes ; son cœur n'appartient plus entièrement à sa fille ; celle-ci devra se tenir un peu à l'écart, voir une autre régner là où elle était reine.

Elle ne peut plus avoir la première place dans l'affection de son père et dans sa maison, aussi est-elle prête à quitter cette maison pour suivre le premier homme qui demande sa main. Elle ne l'aime pas ; il n'y a aucun sentiment commun entre eux ; ils ne sont même pas de la même religion. Elle sait qu'elle consommera leur malheur à tous deux ; mais que lui importe ! son orgueil serait abaissé, son amour-propre humilié, et toute considération doit céder devant celle-ci. Elle est prête à commettre un parjure, à promettre devant Dieu d'aimer et d'honorer cet homme qui n'est pas plus pour elle que ce paysan qui passe là sur la route. Elle est prête à s'avilir et à perdre son âme pour un mariage d'intérêt plutôt que de se voir blessée dans son orgueil.

— Continuez, dit Kate amèrement, il est bon sans doute, de se voir le cœur déchiré parfois. Je vous en prie continuez.

— Je continue. Vous êtes accoutumée à la flatterie ; vos caprices ont été des lois, et ma franchise vous fera du bien. Lorsque vous serez la femme de cet homme, lorsque vous serez

malheureuse, je ne veux pas que vous puissiez penser : l'abbé Francis aurait pu m'avertir ; l'abbé Francis pouvait me sauver. Vous avez régné ici avec éclat ; vous éprouviez de la joie à éblouir et à surprendre les simples habitants de Sainte-Croix, à vous voir respectée comme une sorte de déesse. Vous avez abusé de votre position, de vos talents, de votre beauté, de tous ces dons que le Ciel vous a départis. Vous ne pensez pas ainsi, n'est-ce pas ? Vous vous dites que vous avez été très bonne, très charitable, très affable. Je ne nie pas que vous n'ayez été très charitable et que vous n'ayez été une sorte de bon ange pour les pauvres et les malades, mais quel sentiment vous a poussé !

Est-ce le sentiment qui anime des milliers de jeunes filles, aussi jeunes, aussi riches, aussi belles que vous et qui leur fait revêtir la robe de bure de la sœur de charité, renoncer à tout pour se consacrer aux devoirs pénibles de leur vocation ? Oh ! non ! Vous aimez à être encensée, vénérée, regardée comme un ange descendu du Ciel. Cet orgueil de votre nature, qui vous a amenée à vous vendre pour tant de mille livres par an, se retrouve au fond de toutes vos actions. Vous voulez occuper une place d'élite dans le grand jeu de la vie ; vous voulez que tous les obstacles s'abaissent devant vous ! Cela ne se peut, et votre vie est gâtée à tout jamais.

— Continuez, répéta Kate, sans bouger, sans le regarder et pâle comme la mort.

— Vous vous êtes imaginée être bonne, très immaculée, et vous avez remercié le Ciel avec

fiereté de n'être pas comme d'autres femmes, fausse, trompeuse, intéressée. Vous voulez arriver à une mort calme et à l'héritage de la gloire éternelle en suivant un chemin semé de roses sans épines. Les épreuves du commun des mortels ne pouvaient vous atteindre ; le chagrin, les déceptions, la souffrance ne devaient oser approcher Mlle Danton. Vous êtes trop supérieure, trop au-dessus de l'humanité pour que rien de bas ou de vil ne pût vous toucher. Eh bien, cela n'a pu être ; après tout, vous n'étiez qu'argile la fine fleur de l'argile humaine, peut-être, mais enfin de l'argile. Les chagrins sont venus ; l'homme dont vous aviez fait une sorte d'idole, auquel vous aviez donné votre cœur entier, que vous aimiez d'un amour si intense qu'il en devenait coupable ; cet homme vous abandonne pour la sœur en laquelle vous vous confiez, et alors vous vous apercevez que le chagrin est quelque chose de plus qu'un mot. Vous avez été toute votre vie très généreuse, très noble, très héroïque en théorie, que nous donnez-vous en pratique ?... Nous vous voyons vous abattre comme tout autre jeune fille trompée, vous vous laissez tomber sans essayer de cette supériorité et de cet héroïsme dont vous parliez tant ; sans un effort pour être maîtresse de vous et vous résignant à la volonté divine. Vous vous révoltez contre le mariage de votre père ; tout le monde doit être solitaire et malheureux parce que vous l'êtes ; le monde entier devrait se voiler de crêpe et la lumière du soleil se couvrir de ténèbres.

(A suivre.)

A l'audience, Monnerau manifeste des regrets des actes dont il s'est rendu coupable et promet au tribunal de ne pas recommencer.

Le tribunal, tenant compte des engagements pris par le prévenu, le condamne seulement à quinze jours de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 JUIN 1900

Allegro Militaire, Supp.
La Dame Blanche, (Ouverture) Boieldieu.
La Crépuscule des Dieux, Marche funèbre Wagner.
Hérodiade, grande fantaisie Massenet.
Marche Viennoise, Ziebrer.
De 5 h. 6 h. (*Allées Fénélon*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 juin 1900

Décès

Douce Antoine, concierge, 72 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

LE BOULVÉ. — *Epidémie.* — Une épidémie de rougeole sévit en ce moment dans la commune.

Jusqu'ici cas cas restent cependant assez bénins.

LIMOGNE. — *Certificat d'études.* — L'examen du certificat d'études qui devait avoir lieu à Limogne le 7 juillet, est renvoyé au samedi 21 juillet.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Victimes du travail.* — Jeudi matin, les nommés Fernand Rescoussie, et Valentin Valet, deux ouvriers maçons occupés aux travaux de reconstruction du Carmel, ont été blessés, le premier à la main droite, qui a eu trois doigts atteints, le second au reins, en maniant une grosse pierre de construction. Ils ont reçu immédiatement les soins nécessaires de M. le docteur Pezet. Cet accident leur occasionnera une incapacité de travail de quelques jours.

Accidents. — Mercredi matin, M. Marcel Soca, élève électricien de marine à bord du navire *la Ville-de-Naple*, de la Compagnie transatlantique, actuellement en villégiature à Bonby, descendant en bicyclette la côte de Tombebiau. Arrivé devant l'usine Vitrat, il fut désarçonné par un boule-dogue qui se précipita sur lui. Dans sa chute, il s'est fait des blessures d'une certaine gravité aux bras et aux jambes. Ses habits étaient en lambeaux.

Le même jour, Mme Marie Puech, épouse Delbos, demeurant à Lavayssière, banlieue de Figeac, en descendant d'une échelle placée contre un mur, a fait une chute si malheureuse, qu'elle s'est fracturé la cuisse gauche.

Dégâts causés par les orages. — Les orages survenus récemment ont fait plus de mal dans notre arrondissement qu'on n'avait

supposé. Chaque jour on annonce des dégâts importants.

En présence de ces malheurs, les communes suivantes, atteintes plus spécialement, ont fait des demandes auprès de l'autorité préfectorale, afin d'obtenir des secours : Cuzac, Montet et-Bouxal, Leyme, Lentillac, Cardaillac, Capdenac, Lunan, Saint-Félix, Sainte-Colombe et Figeac

Nous espérons qu'il leur sera donné satisfaction.

CAJARC. — *Assistance et Hygiène publiques.* — Le conseil général a voté un crédit de 2.900 fr. pour assurer le service de la vaccination.

Si ce service ne fonctionne pas mieux ailleurs que dans le canton de Cajarc, ce crédit pourrait être supprimé, ce nous semble, sans grand inconvénient.

SAINT-CÉRÉ. — *Accident de voiture.* — M. Plagne, propriétaire à Bonneviolle, revenait dimanche soir de la fête de St-Paul-de-Vern sur une voiture à deux roues, en compagnie de son fils, âgé de huit ans, de M. Cépède, débitant de tabac à St-Céré, et de la petite fille de ce dernier âgée de 2 ans.

En arrivant au fond de la descente, la voiture monta sur un tas de pierres provenant d'un éboulement, et fut renversée sur la route. Seul des quatre personnes qui se trouvaient sur la voiture, M. Cépède a été sérieusement contusionné ; les autres n'ont eu aucun mal.

Succès scolaire. — Nous remarquons dans la liste des admissibles à l'école des apprentis mécaniciens de la flotte, à Toulon, les noms des jeunes Quercy et Carra, élèves de notre école primaire supérieure.

A la gare. — Nous apprenons de source autorisée que M. Baudin, ministre des travaux publics, vient d'approuver le projet de construction de marquises à la gare de notre ville, et de certaines autres améliorations dans l'intérieur du bâtiment de la grande vitesse. Ces travaux vont être exécutés prochainement.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont aujourd'hui beaucoup plus satisfaisantes, la reprise est presque générale. Les déclarations faites hier par le ministre des affaires étrangères au sujet des événements de Chine paraissent avoir produit leur effet sur le monde des affaires.

Nos rentes sont en reprise sensible : le 3 0/0 à 100.15 le 3 0/0 à 101.85.

La banque de France se traite à 4060.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 600 fr., le Crédit Foncier est demandé à 680.

Le Crédit Lyonnais en vive reprise clôture à 1058, la Société générale fait 607.

Nos chemins se sont échangés : le Lyon à 1830, le Midi à 1334, le Nord à 2415, l'Orléans à 1726.

Le Suez a passé de 3525 à 3530.

Tous les fonds étrangers sont en hausse : l'Extérieure à 71.22, l'Italien à 94.80, le Portugais à 23.90, le Russe 30/0 1891 à 84.40, le Turc D à 22.95, la banque Ottomane à 555.

Sur le marché en banque les actions de la Compagnie du Zambèze s'échangent à 41 et 42.

Par dépêche de notre correspondant de Paris : un des plus gros succès de l'Exposition de 1900 à Paris est pour la Bicyclette Universelle.

Gladiator à 275 francs

munie de pneumatiques Dunlop.

En vente à l'usine Gladiator au Pré Saint-Gervais (Seine).

Bibliographie

Les Pièces à Succès

La Librairie E. Flammarion publie depuis deux années une collection qui obtient le plus grand succès ; hâtons-nous de dire que cette faveur du public est méritée.

La série qui a pour titre les **Pièces à succès** est publiée à 0 fr. 60 c. le fascicule. Chaque pièce est illustrée d'un très grand nombre de photographies qui ont été cinématographiées lors de la création de ces pièces sur les principales scènes de Paris.

Certaines de ces comédies peuvent être jouées dans les salons ou dans les institutions.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs les pièces suivantes qui peuvent être montées partout :

Le Gendarme est sans pitié (4 hommes) de MM. Courteline et Norès.

Le Commissaire est bon enfant (7 hommes, 1 femme) de MM. Courteline et Jules Lévy.

Monsieur Badin (2 hommes) de G. Courteline.

Mon Tailleur, (1 homme, 2 femmes) d'Alfred Capus.

L'inroulable (1 homme, 2 femmes) de Pierre Wolf.

Les Affaires Étrangères (2 hommes, 3 femmes) de Jules Lévy.

Silvérie (2 hommes, 1 femme) de MM. Alphonse Allais et Tristan Bernard.

Trop Aimé (1 homme, 1 femme) de Xanrof.

La Soirée Bourgeoise (2 hommes, 1 femme) de Galipaux.

La Visite (2 hommes, 1 femme) de Daniel Riche.

Les Oubliettes (5 hommes) de Bonis-Charancle.

Toutes ces pièces constituent des spectacles amusants pour les soirées d'hiver.

Quatre nouveautés viennent de paraître dans la collection des **Pièces à Succès** à 0 fr. 60 la livraison.

Service du Roy, de Henry Pagat, **Les Cigarettes**, de Max Maurey, **Nuit d'été**, d'Auguste

Germain et **Les Oubliettes**, de Bonis-Charancle. Chaque pièce est expédiée franco contre un mandat ou 0 fr. 60 c. en timbres-poste adressés à M. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine.

HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électro-Médical des Docteurs MARIE frères**, à Paris, 108, rue de Rivoli. Application des appareils à Cahors, mercredi 4 juillet de 9 heures du matin à 8 heures du soir hôtel des Ambassadeurs. Montauban le 5, hôtel du Midi. Moissac le 6, hôtel du Luxembourg.

Ceintures pour femmes. — Bas-Varices

RENSEIGNEMENTS GRATUITS. — PRIX MODÉRÉS

Retour en juillet et janvier.

Nos Bandages électriques seuls guérissent.

45 ans de Merveilleux succès

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1874	1874	0.48 à 0.68
Vaches.	563	548	0.48 à 0.66
Taureaux.	234	230	0.46 à 0.64
Veaux.	1666	1636	0.72 à 1.19
Moutons.	17370	16179	0.60 à 1.02
Porcs.	4869	4778	0.98 à 1.02

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	162	131	55 à 71
Vaches.	38	32	40 à 62
Moutons.	795	795	75 à 97
Porcs.	928	711	45 à 80

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Le Séraphin traversa la chambre, la main tendue ; il n'eût pas voulu, au prix de sa vie, omettre en ce moment ce geste d'amitié.

Involontairement, il tressaillit et resta un instant immobile, étonné ; puis il refoula ses pensées et s'abandonna à un véritable déluge de paroles hachées et incohérentes.

— Cecil, mon cher ami !... Je suis honteux de t'envoyer chercher pour une si sottise affaire. Jamais de ma vie, je n'aurais imaginé semblable escroquerie. Impossible de flanquer ce coquin-là dans la rue à cause de l'apparence de l'affaire, et je ne puis prendre aucune autre mesure sans toi. Je ne t'ai envoyé chercher que pour t'exposer toute cette abominable trame... sacrebleu ! Beauté, je n'ai même pas le courage de te dire ce dont il s'agit ! Si avec de l'argent j'avais pu élucider l'affaire, je ne t'aurais pas envoyé, jamais je ne t'en aurais dit un mot. Mais avant tout, soit bien certain Bertie, n'est-ce pas ? que je n'ai jamais ajouté foi pendant un instant à l'indigne calomnie dont on voulait

nous accabler tous deux. Je n'ai pas admis une seconde qu'il pouvait y avoir un mot de vrai... Tu me connais ? Tu as assez confiance en moi pour en être certain ?...

Ce discours décousu sortit de ses lèvres comme un torrent impétueux ; il n'avait jamais été aussi ému de sa vie, et il plaïdait avec une ardeur aussi suppliante que s'il eût été le criminel soupçonné, pour ne pas être accusé d'avoir eu l'ombre d'un doute injurieux contre son ami. Ses paroles n'auraient causé que de la stupéfaction à quelqu'un qui aurait été étranger au sujet dont il parlait ; cependant Cecil ne lui demanda pas ce qu'il voulait dire.

Il n'y avait aucune surprise sur son visage, aucune rougeur de colère, rien qui manifestât l'étonnement ou l'indignation ; à peine si l'expression qui avait paralysé Rock à son arrivée, subsistait ; il restait immobile et muet.

Le Séraphin le regarda, une frayeur intense s'était emparée de lui ; il craignit que son camarade ne rejetât cet acte odieux sur quelqu'un de ses frères d'armes, et cette frayeur mit le comble à sa colère nouvellement éveillée.

Sacrebleu !... Cecil, ne m'entends-tu pas ? Un coquin a porté contre toi la plus infâme accusation qui ait jamais été imaginée par des escrocs ; une infamie pour laquelle il mérite d'être tué comme un chien. Il est cause que je suis là, devant toi, comme si j'étais ton accusateur, comme si je doutais de toi, comme si une seconde j'avais prêté l'oreille à son méprisable mensonge. Je t'ai envoyé chercher pour le confronter avec toi et le livrer à la

justice. Alors, ici, drôle, et voyons comment vous allez oser nous regarder à présent !

Il tourna sur lui-même à ces derniers mots et fit signe à Baroni de quitter le canapé sur lequel il était assis.

Le juif s'avança lentement, d'un air doux et souriant.

— Si Sa Seigneurie veut bien me pardonner, elle n'a pas expliqué très clairement l'affaire pour laquelle monsieur a été mandé. C'est à peine s'il sait qu'il s'agit d'une accusation de faux.

Les yeux du Séraphin lancèrent sur lui un regard de feu, semblable à celui d'un lion et il serra fortement sa main droite.

— Par dieu ! si j'y prononce encore ce mot-là, vous allez être jeté dans la rue comme un coquin que vous êtes, c'est moi qui vous le dis. Cecil, pourquoi ne protestes-tu pas ?

Bertie n'avait pas bougé ; pas un souffle ne s'était échappé de ses lèvres.

Il restait comme une statue, pâle comme la mort sous la lumière des lampes ; lorsque la petite taille de Baroni se dressa devant lui, une expression sombre voila sa physionomie. On aurait dit d'une amertume terrible, d'une horreur profonde, d'une expression de complet dégoût, mais rien en cela ne ressemblait à de la culpabilité, encore moins à de la crainte.

Il restait toujours silencieux comme un coupable, du moins, c'est ce qu'aurait pensé tout autre que son loyal ami, comme un coupable en face de son accusateur.

Cette expression n'échappa pas au Séraphin et un frisson mortel glaça son sang dans ses veines, comme la première accusation du juif l'avait déjà glacé, non parce qu'il doutait.

Une pareille hérésie à sa foi, une pareille injure à son camarade et à son corps ne pouvait se présenter à lui, mais une vague terreur imposa silence à son impétueuse véhémence.

La dignité du vieux sang des Lyonnaises reprenait son empire.

Monsieur Baroni, exposez votre accusation.

M. Cecil pourra s'en venger, plus tard.

Cecil ne bougea pas ; une seule fois ses yeux se portèrent sur Rockingham avec une expression navrante de reconnaissance et de douleur intolérable, mais elle fut aussitôt réprimée ; il redevint parfaitement impassible.

Le juif sourit.

Mon exposé est facile à faire et ne sera pas aussi nouveau pour monsieur qu'il l'a été pour Votre Seigneurie. J'accuse simplement l'Honorable Bertie Cecil d'avoir négocié un billet de la valeur de 750 livres à ma maison le 15 du mois dernier, tiré à son propre ordre et accepté à deux mois de date par Votre Seigneurie. Vous, monsieur le marquis, vous reconnaissez que votre signature est fautive... et moi j'accuse votre ami de ce faux !

Le 15 !...

LE VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations, departure/arrival times, and train types (EXPRESS, DIRECT, OMNIBUS).

(1) Le train EXPRESS qui part de Paris à 9 h. 5. prend des voyageurs de 2e et 3e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations, departure/arrival times, and train types (EXPRESS, DIRECT, OMNIBUS).

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1re classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2e classe et 500 kil. en 3e classe.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations and times.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel

suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON LOUBEYRE COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

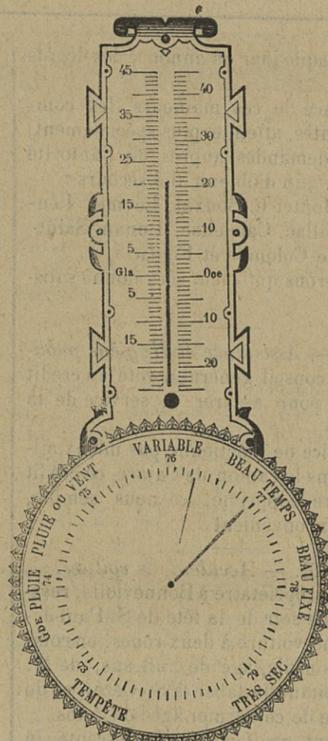
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 10. Id. maxima de la veille: 23 5

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1438e livraison (23 Juin 1900).

Étude de M° François SÉGUY, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue St-Pierre.

VENTE A suite de saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le VINGT-CINQ JUILLET mil neuf cent, à la barre du tribunal civil de Cahors à midi et heures suivantes.

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant procès-verbal du ministère de M. VERDY huissier à Saint-Géry, en date des deux et trois mai dernier, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le seize du même mois vol. 167 n° 35.

M. Jean DELVIT, minotier domicilié à Cabrerets, ayant constitué M° François SÉGUY, licencié en droit avoué à Cahors, pour son avoué près le tribunal civil de la dite ville, avec élection de domicile en son étude au dit Cahors, où il demeure rue Saint-Pierre.

A fait procéder à la saisie immobilière des immeubles ci-après, sur la tête et au préjudice de :

Antoine BIBINET, propriétaire domicilié à Tour-de-Faure, commune de Saint-Cirq-Lapopie, de Ziela BIBINET sans profession et de Jules REDON propriétaire cultivateur domiciliés au dit lieu de Tour-de-Faure, et Théodore BIBINET, facteur-bottier, domicilié à Boisseau canton d'Outarville Loiret, pris savoir le dit Antoine BIBINET comme débiteur principal et les dits Ziela BIBINET épouse REDON et Théodore BIBINET comme héritiers et représentants de dame Aline ESTIVAL, quand vivait leur mère épouse Antoine BIBINET, et

aussi débitrice principale et solidaire de son mari, et le dit REDON, pour assister et autoriser son épouse.

Le cahier des charges dressé par M° SÉGUY, avoué pour parvenir à la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, il a été régulièrement lu et publié à l'audience du vingt juin courant, et la vente a été fixée aux jour et heures ci-dessus.

En conséquence, il sera procédé aux dits jour et heures, à la vente des immeubles ci-après, à la requête du dit M. Jean DELVIT, ayant M° SÉGUY, pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés des dits consorts BIBINET sans avoué constitué.

DÉSIGNATION des immeubles SAISIS ET A VENDRE

1° Une vigne sise à Le Pech commune de Saint-Cirq-Lapopie n° 314 P section C, du plan. — 2° une terre aux mêmes lieu, commune et section n° 315 P. — 3° Une grange aux mêmes lieu, commune et section n° 316. — 4° Une pâture au lieu de Roucailles, mêmes commune et section n° 184. — 5° Un bois au lieu de

verselle de 1900 : La navigation de Commerce, par Edmond Renoir. — Les Colonies Françaises : La Tunisie, par Louis Rousselet. — Un ancêtre de Gravoche, par Arthur Doulliac. — Les coquillages fossiles de Grignon, par E. Pouvosin

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C°, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 25 (23 Juin 1900).

1° L'île de Ceylan, par M. Verschuur.

2° A travers le monde : Les villes Sibériennes. — Vol et brigandage. — Vladivostok. — Le port. — Les administrations, par Paul Labbé.

3° A travers la nature : La Récente Invasion des Pieuvres à l'île de Batz.

4° Questions politiques et diplomatiques : Les Événements de Chine. — L'Impératrice Douaïrière et les Boxers.

5° Civilisations et religions : Mafeking pendant le Siège.

6° Livres et Cartes.

7° Les Revues Etrangères : Voyage dans le Yun-Nan. — Les populations du Chitral (The geographical journal). — El Khammès (Revue algérienne illustrée).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C°, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 24 Juin 1900.

V° Nacla : Chronique. — Hippolyte Lucas : Le Testament de l'œuvre — P. Vigné d'Octon : Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). — V° Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

Combe de Redoules mêmes commune et section n° 192. — 6° Une pâture, mêmes lieu, commune et section n° 199. — 7° Une pâture, mêmes lieu, commune et section n° 200. — 8° Une pâture au lieu dit Falguières mêmes commune et section n° 701 P. — 9° Une terre mêmes lieu commune et section n° 702 P. — 10° Une pâture mêmes lieu, commune et section n° 706. — 11° Une terre mêmes lieu, commune et section n° 707. — 12° Une maison au lieu dit Le Pech mêmes commune et section n° 316, d'un revenu de sept francs cinquante centimes. Cette maison a un rez-de-chaussée formant une seule pièce. A côté de la maison se trouve une grange recouverte de tuiles plates à deux tombants d'eau, porte d'entrée au midi laquelle est également comprise dans la présente vente.

Formation des lots MISES A PRIX

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges 10 fr.

Les frais faits pour parvenir à la vente seront payables dans la quinzaine à compter du jour de l'adjudication, le prix devra être payé selon l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir.

Pour toutes les autres clauses et conditions de la vente consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

NOTA. — En outre et conformément aux dispositions de l'art. 699 du code de Procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le vingt-trois juin mil neuf cent.

L'avoué poursuivant François Séguy

Enregistré à Cahors, le juin mil neuf cent 00. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris.

Signé : de Framond

Pour tous les renseignements concernant la vente, s'adresser à M° F. SÉGUY avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges qui, comme tous les autres avoués exerçant près le tribunal civil de Cahors, pourra être chargé de porter les enchères.